



Commune des Aviron

Extrait N° 4 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 05 juin 2020

L'an deux mil vingt, le 05 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. DENNEMONT Jean Daniel.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

09 JUIN 2020
que la convocation du Conseil a été faite le 27 mai 2020 et que le nombre des membres en exercice étant de 33, le nombre des membres présents est de 25.



Absente : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme HEBERT Monique a donné mandat à M. RIVIERE Raphaël – Mme JULLIEN Marie Josée a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – Mme CADAS Virginie a donné mandat à M. ESCHYLE Gilles – Mme ABELARD Isabelle a donné mandat à Mme BARET Liliane – M. RIVIERE Olivier a donné mandat à Mme RIVIERE Suzette – M. SERMANDE Jean Pierre a donné mandat à M. FORT Paul – Mme SILOTIA Natacha a donné mandat à M. FORT Paul.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- M. le Maire a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.
- M. RIVIERE Raphaël a été désigné président de séance au moment de la mise aux votes de l'affaire n° 2.
- M. le Maire a repris la présidence de la séance à l'affaire n° 3.

& &
&

Hôtel de Ville

AFFAIRE N° 4 /

Budget annexe de l'assainissement collectif

- o Dissolution du budget annexe entraînant la reprise de résultat du compte administratif 2019 au budget principal de la Commune

Vu loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe ;

Considérant que la compétence assainissement a été transférée à la CIVIS au 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que ce transfert entraîne la dissolution du budget annexe ;

Considérant que cette dissolution entraîne l'affectation des résultats du compte administratif 2019 assainissement collectif au budget principal de la Commune ;

Il est proposé au Conseil :

- ↳ D'approuver la dissolution du budget annexe M49 assainissement collectif et de transférer les résultats du compte administratif au budget principal ainsi qu'il suit,

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 a donné les résultats suivants :

- En section de fonctionnement : un excédent de clôture de **+ 9 489,96 €**
- En section d'investissement : un déficit de clôture de **- 27 954,97 €**

Les restes à réaliser étant transférés d'office à la CIVIS, il convient de ne reprendre que les résultats de clôture.

Les résultats seront repris au Compte Principal de la Commune.

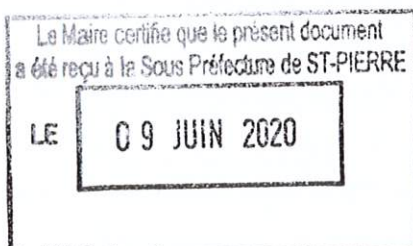
Ainsi :

- L'excédent de fonctionnement soit **+ 9 489,96 €** sera repris au BS compte principal à la ligne 002 ;
- Le déficit de clôture soit **27 954,97 €** sera repris au BS compte principal à la ligne 001.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal a délibéré. Le vote a donné le résultat suivant :

- **19 contre** (Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. HEBERT Monique par procuration – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie-Josée par procuration – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle par procuration – M. RIVIERE Olivier par procuration – Mme CADAS Virginie par procuration – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean Pierre par procuration – Mme SILOTIA Natacha par procuration) ;
- **13 pour.**

La dissolution du compte 2019 du budget de l'assainissement collectif est rejetée. Les résultats du compte administratif 2019 de l'assainissement collectif ne sont pas repris.



Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme

